

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement,
Mme Claudette Journault
Présidente

St-Basile le 2 décembre 2002.

Sujet: Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent

Au cours des derniers mois, nous avons pris connaissance des différentes recherches, des analyses techniques et des opinions à l'égard du projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent. Les résidents de l'endroit démontrent beaucoup d'intérêts, soit disant pour améliorer leur environnement immédiat.

Les propriétaires riverains de la rivière de la décharge du Lac Sergent voient plusieurs inconvénients au projet puisque nous aurons à subir des transformations qui pourraient modifier ou voir même nous priver d'un environnement qui nous est cher.

Encore une fois, nous pourrions questionner la pertinence de ces travaux pour atteindre les objectifs poursuivis par le promoteur depuis le début de toutes ces démarches, mais force est d'admettre que nous reprendrions un débat qui aurait encore la teneur du syndrome du "chacun pour soi".

Il nous faut reconnaître que si la modernisation nous a souvent été utile, elle n'a pas toujours eu les résultats escomptés. Le supposé progrès est parfois la cause de la destruction de l'environnement. Qu'en serait-il de ce projet d'aménagement et de ses retombées positives ?

Comme nous ne sommes pas des experts en environnement, nous nous en remettons aux professionnels reconnus du domaine, aux professionnels de la faune, de la flore aux hydrologistes et à toutes autres compétences rattachées à l'analyse de ce dossier. Nous espérons qu'ils feront des recommandations en toute objectivité et en ayant à l'esprit que nous n'avons pas hérité de ce beau lac, ni de cette belle rivière, mais que nous les avons tout simplement emprunté à la génération en devenir.

Gloria Bilodeau

Louis Matte